



## DECISION DU MAIRE

N° 2023-02

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

**Nature de l'acte : Marchés publics**

**Objet : Mission de maîtrise d'œuvre – Aménagement de la place du chef-lieu et d'espaces publics de la traversée du centre-village**

Le Maire de la Commune de SALES,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

**VU** le code de la commande publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019,

**VU** la délibération n° 2020\_06\_10\_29 en date du 10 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 40 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**CONSIDERANT** la décision de la Commune de Sâles d'engager dans le cadre de l'aménagement de la place du chef-lieu et d'espaces publics de la traversée du centre-village une mission de maîtrise d'œuvre,

**CONSIDERANT** la consultation pour cette mission sur la plateforme MP74.FR,

**CONSIDERANT** les trois (3) offres reçues avant la date limite de remise des offres, déclarées recevables,

**CONSIDERANT** le rapport d'analyse des offres réalisé, il est proposé de retenir l'offre de ALP'VRD Ingenierie – 815 route de Champ Farcon 74370 ARGONAY – n° SIRET 799 836 820 00057

## DECIDE

### Article 1 :

La consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de la place du chef-lieu et d'espaces publics de la traversée du centre-village est attribuée au cabinet : ALP'VRD INGENIERIE (Argonay) pour un montant de 27 000.00 € HT.

### Article 2 :

La présente décision sera annoncée lors du prochain conseil municipal, inscrite au registre des décisions de la Commune et affichée en Mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Décision télétransmise au contrôle de légalité et affichée le : 22/02/23

Extrait conforme au registre des décisions.

Fait à Sales, le 20 février 2023

Le Maire,

Yohann TRANCHANT

